Image not found or type unknown

Procédure prudhommale suite à licenciement faute

Par **hephep**, le **21/11/2017** à **10:12**

Bonjour à tous,

Suite à un licenciement pour faute lourde contestée, un de mes proches a pris un avocat pour le défendre face à son employeur.

Or l'employeur a choisi un représentant syndical comme défenseur.

Ma question : est ce que ce choix peut influencer voire contrecarrer les interventions de l'avocat en cas de négociation ?

Merci d'avance à qui me répondra

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **21/11/2017** à **10:46**

Bonjour,
Si les arguments sont valables peu importe le conseiller que l'on trouve en face...
La faute lourde est extrêmement rarement retenue puisqu'elle implique une intention de nuire à l'employeur ce qui n'est pas forcément le cas même par exemple en cas de vol...

Par **hephep**, le **21/11/2017** à **11:55**

Merci beaucoup pour la réponse.

En fait ce proche détient pas mal d'arguments pour la négociation, seulement son avocat n'ose pas les avancer car il craint que son éthique soit mise en cause, étant donné -selon lui- que le représentant syndical a une obligation de transparence de tous les échanges si l'affaire allait devant les Prud'hommes.

Par **Paulavo38**, le **21/11/2017** à **12:37**

Bonjour,

Les courriers entre avocats sont confidentiels (sauf à ce que la mention "officiel" soit apparente) et ne peuvent donc pas être produits. Un représentant syndical n'étant pas avocat, cette règle ne s'applique pas.

C'est peut-être de là que vient la réticence de l'avocat...

Par **hephep**, le **21/11/2017** à **13:22**

Voilà qui m'éclaire sacrément,l'avocat a donc les mains libres pour agir ! grand merci Paulavo. Je vais transmettre cette info.

Bien cordialement

Par **Paulavo38**, le **21/11/2017** à **13:46**

Les courriers sont confidentiels entre avocat, or vous indiquez que l'employeur a choisi un représentant syndical pour sa défense qui n'est donc pas avocat.

Par **P.M.**, le **21/11/2017** à **16:48**

Je ne pense pas que vous ayez besoin d'apprendre à l'avocat les règles qui sont respectées lors d'une négociation mais le demandeur pourrait attendre que ce soit l'employeur qui fasse des propositions...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés